

PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2026

CONVOCATION DU 10 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la Présidence de Jean-Philippe CLERC.

Présents (12) : CETRE Thomas, CLERC Jean-Philippe, Pascal FEBVRE, GAUTHERON Raphaël, GREEN Samantha, MALET Bruno, PARODAT Caroline, PIOTELAT Anne-Laure, GRAPPE Pascal, SECOND Pascal, VIGOUREUX Tristan, ZANCHI Catherine

Excusées(3) : GREBOT Chantal (donne pouvoir à Pascal SECOND), CHARNET Madisson (donne pouvoir à Anne-Laure PIOTELAT), GREGOIRE Danaelle (donne pouvoir à Bruno MALET),

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Caroline PARODAT

Madame Caroline PARODAT a été désignée en qualité de secrétaire à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2026
3. Relevé des décisions
4. Compte-rendu des réunions
5. Affouage
6. Renouvellement de la ligne de trésorerie
7. Délibération délégations au maire
8. Chaufferie bois
9. Subventions
10. Point sur le projet bâtiment RIDET
11. Point sur la campagne de stérilisation des chats
12. Retour sur les Jeudis de pays
13. Urbanisme
14. Informations et questions diverses

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2026

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

3. Relevé des décisions

4. Compte rendu des réunions

- 29/06 : **entretien employé d'été** : Monsieur le Maire et le 3^{ème} adjoint Pascal GRAPPE ont reçu plusieurs candidats. Maëlane LUHRING, résidente à Commenailles a été retenue, elle commencera son contrat le 20/07 pour 5 semaines, avec les 2 premières semaines en tuilage avec Bernard BONIN.
- 30/06 : **Commission CCBHS développement économique et numérique** : Monsieur le Maire explique que cette première commission a permis de faire un tour exhaustif des actions économiques sur la CCBHS : aide au commerce, création de zone d'activités, vente de terrain, numérique, il y a 4 à 5 réunions par an , avec des visites d'entreprises.
- 30/06 : **Syndicat des 3 rivières** : Pascal GRAPPE et Pascal SECOND. Visite des installations avec puits de captage et explications de tous les postes, avec 40 communes bénéficiaires. Prix de l'eau et réunions de chantiers passés et en cours. Baisse des charges mais augmentation du prix de l'eau pour prévoir les investissements nécessaires car il subsiste beaucoup de vieux réseaux. Des échanges ont eu lieu avec le bureau d'étude pour la protection incendie de la commune, pour un surpresseur ou un château d'eau, on est en bout de réseau donc il est difficile d'augmenter la pression.
- 01/07 : **CMJ** : Le Maire, la 2^{ème} adjointe Caroline PARODAT et le conseiller Bruno MALET ont accueilli 4 des 8 jeunes du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) (Eva, Jerakmeel, Owen et Emrys) pour faire un point sur le projet boîte à livre du stade. L'objectif est de personnaliser ce projet avec de la décoration par les enfants. Le groupe a ensuite réalisé plusieurs vidéos pour promouvoir le CMJ auprès de futurs candidats. Un montage vidéo sera réalisé par Caroline PARODAT.
- 02/07 : **Jeudis de Pays** : voir point 12
- 03/07 : **RDV avec le CDL** : Conseiller aux Décideurs Locaux, M. LAPORTE qui a en charge plusieurs communes (voir plus loin)
- 03/07 : **Pot de départ** de Nathalie Tatre, organisé par le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire). La municipalité, représentée par le Maire et plusieurs élus, a remercié Nathalie Tatre pour toutes ces années passées au service des enfants du village, de Vincent-Froideville et de Bois-de-Gand. Les Maires des 3 communes se sont associés pour offrir à la directrice un olivier.
- 04/07 : **Ateliers RDV à la terre** : le matin peinture sur des pancartes, écriture des menus, programme et organisation dans l'espace de la manifestation et l'après-midi fabrication de décorations. Un autre temps sera programmé le 5 septembre à la salle des fêtes.
- 06/07 : **conférence des maires CCBHS** : Participation de Monsieur le Maire à une soirée consacrée à la découverte et l'interconnaissance des services de la communauté de communes, avec plusieurs thématiques sous forme d'animation de 20mn chacune : le vivre ensemble, l'aménagement du territoire et l'environnement.
- 07/07 : **copil assainissement** : Pascal GRAPPE fait un point sur le transfert de compétence à la CCBHS : certaines communes ont des stations gérées par des automates gérés par contrat de maintenance, d'autres ont des installations nécessitant peu d'entretien mais la nôtre en nécessite beaucoup, la CCBHS cherche à homogénéiser le coût pour chaque commune, le travail sera long avant transfert total de la compétence. Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pourrait venir en complément. Un travail est en cours

pour réaliser une enquête publique (non réalisée à la création de la station de Commenailles) et pouvoir obtenir les subventions attendues.

- 07/07 : **commission environnement** : Pascal SECOND. Présentation du fonctionnement, de la zone Natura 2000, de l'écopôle de Desnes, et des espèces nuisibles frelons asiatiques et plantes invasives. Les actions de la commune de Vincent Froideville en matière d'environnement (mare, zones arborées pour développement de la faune...) ont été mises en lumière.
- 09/07 : Travaux **école maternelle**. Monsieur le Maire remercie Anne-Laure PIOTELAT et Bruno MALET qui ont aidé au déménagement pour les travaux de peintures cet été, il souligne la bonne organisation de François JACQUENOT, Président du SIVOS, les institutrices avaient également déjà déménagé la quasi-totalité du matériel, ce qui a facilité grandement l'organisation.

5. Délibération n°17/07/2026-01 Affouage

Monsieur le Maire donne la parole à Raphaël GAUTHERON, conseiller délégué à la forêt. Celui-ci exprime ses inquiétudes concernant la sécheresse qui fait souffrir la végétation (notamment les bouleaux) et les dégâts causés par les orages, avec de nombreuses branches encore suspendues et des arbres cassés. Il souligne aussi l'importance d'être attentifs aux nouveaux affouagistes, car certains n'ont jamais manié de tronçonneuse. Il rappelle aussi que le règlement forestier doit être respecté, en citant un incident survenu dans une commune voisine où de nouveaux affouagistes ont coupé des chênes de grand diamètre (grumes) au lieu du taillis autorisé.

Il informe le conseil que les inscriptions pour la saison d'affouage 2026-2027 auront lieu le samedi 8 août à 9 h en mairie. Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif à 50 € le lot, un prix aligné sur celui des communes environnantes. Le prix des couronnes de chêne est également maintenu à 6 € TTC le stère. La trésorerie souhaite limiter l'usage des chèques, aussi, un avenant à la régie a été validé pour continuer à les accepter tout en sensibilisant les habitants à réduire ce mode de paiement à l'avenir.

Le règlement d'affouage définitif et la localisation des parcelles seront précisés au prochain conseil, une fois que les zones d'exploitation auront été arrêtées avec le garde forestier

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications données,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir le prix de l'affouage à 50 € le lot et le prix des couronnes de chêne à 6 € TTC le stère.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000,00 euros pour pallier les à-coups de trésorerie dus à l'opération de réaménagement et de rénovation énergétique du bâtiment Ridet ainsi que des aléas à venir.

Il explique le principe d'une LTI (Ligne de Trésorerie Interactive) : ce n'est pas un emprunt d'investissement mais c'est une réserve de trésorerie court terme dans laquelle la commune peut tirer (emprunter) et rembourser

librement, pour absorber un décalage temporaire entre les dépenses et les recettes. On ne paie des intérêts que sur les sommes réellement tirées, et les remboursements reconstituent le droit à tirage.

Il propose d'accepter l'offre faite par la caisse d'épargne pour un montant de 100 000 € pour une durée de 1 an et une marge de 1,5 % avec des paiements d'intérêts trimestriels, avec une commission d'engagement de 250 €.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation dans ce domaine jusqu'à un montant de 100 000 € et qu'il n'y a pas nécessité de délibérer, il souhaitait néanmoins informer le conseil de cette décision.

7. Délibération n°17/07/2026-02 délégations au maire

La préfecture du Jura nous a informé par courrier daté du 28 avril que deux délégations votées le 20 mars au Maire étaient non conformes. Il faut que le conseil municipal délibère de nouveau.

Le Maire propose de modifier la délégation de marchés (le décret a été abrogé en 2010 il convient de retirer la mention), le texte original :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Est remplacé par

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le maire propose de modifier la délégation sur la préemption sur les commerces, il faut en définir les limites et conditions, le texte original :

D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214.1.1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article 214-1 du même code sur les fonds artisanaux, fonds de commerce ou baux commerciaux.

Est remplacé par :

D'exercer, en application de l'article L.214.1.1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux, et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m².

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la modification des deux délégations au maire

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8. Délibération n°17/07/2026-3 Chauffage bois

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a désigné en mai le SIEC (Syndicat mixte d'énergies du Jura) comme Maître d'œuvre (MOE) du projet de réseau de Chaleur.

Point d'avancement début juillet : Le SIEC consulte les prestataires annexes, avec remise des offres prévue dans l'été. La phase étude va démarrer en parallèle. Une présentation de l'avant-projet sera faite en conseil.

Nous devons comptablement créer un budget annexe "vente de chaleur" assujetti à la TVA et une régie qui aura pour objet d'assurer la gestion du service public de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la commune.

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire,

Vu les explications données,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de donner mandat au Maire pour créer un budget annexe « vente de chaleur » et une régie pour la chaufferie bois.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9. Délibération n°17/07/2026-04 Subventions

Le Maire indique avoir reçu 2 demandes de subvention :

- **Colombier des Arts** : Les Rendez-vous à la terre, évènement qui aura lieu sur notre commune les 25 26 et 27 septembre prochain sont organisés par le Colombier des Arts. Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 2 000 €, pour soutenir l'organisation, qui se fera en partenariat avec les associations du village.
- **OncoDoubs** : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu par cette association qui propose des soins de support en oncologie pour améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer ... Il propose une subvention de 100 € pour les soutenir dans leurs actions.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 2 000 € au colombier des arts pour l'organisation des RDV à la terre et de 100 € pour l'association OncoDoubs.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10. Point bâtiment RIDET

Le permis de construire a été accordé et sera affiché. Le dernier lot (sur les 13) a été attribué à l'entreprise COTTIER-FAIVRE qui a revu son offre à la baisse. La partie tuiles qui n'était pas dans le marché de travaux est estimée à environ 12 000 € HT, avec un don d'une partie des tuiles par la tuilerie Edilians de Commenailles, que la municipalité remercie.

Le chiffrage total des travaux issus de l'appel d'offre incluant le dernier lot et les tuiles est de 1 638 672,81 € HT (estimation initiale de 1 791 845,00 €). A ce jour, le reste à charge de la commune sur le projet global (travaux + ingénierie) est estimé à 794 310,91 € HT soit environ 41 %.

Il a été demandé au cabinet d'architecte des aménagements pour le confort caniculaire : mise en place ventilateurs de plafond périscolaire, densification de la végétation pour faire de l'ombre à la façade orientée plein sud, accroches façade pour voiles d'ombrages...

Un rendez-vous avec l'architecte et le conducteur de travaux est programmé mercredi 22/07 pour définir les étapes des premiers travaux, les déménagements de matériels, les corvées à faire dans l'été car le chantier pourrait démarrer à partir de la rentrée.

Après l'obtention de la DETR, le conseil départemental a attribué 42 759 € (aide aux territoires). Les dossiers de subventions de la région et du FEDER rural seront instruits dès la notification du marché de travaux. La partie périscolaire est de compétence CCBHS, et une demande spécifique DETR sera déposée, le reste à charge de la commune sur la partie périscolaire sera connu avant fin juillet, une délibération devra être votée lors du conseil communautaire de la CCBHS en septembre.

Le dossier de financement et demande de prêt sera déposé une fois tous les coûts estimés.

Un rendez-vous s'est tenu le 3 juillet en mairie avec le conseiller aux décideurs locaux Monsieur LAPORTE avec le Maire, les adjoints Pascal FEBVRE et Pascal GRAPPE et la secrétaire générale Nathalie CANET, pour s'assurer de la santé financière de la commune et sa capacité à supporter un nouvel emprunt.

Monsieur Laporte indique que la commune est dans une situation financière très solide. Notre épargne de précaution (CAF brute) représente 25 % de nos recettes, alors qu'on considère qu'une commune est en très bonne santé dès 15 %. Chaque année, après avoir payé nos charges et nos dettes actuelles, il nous reste en moyenne 125 000 € pour investir ou financer de nouveaux projets.

Des éléments pourraient venir renforcer notre budget dans les années à venir :

- Fin d'un crédit en 2030 : Un prêt lié au lotissement des Berges de l'Etang s'arrête, ce qui nous redonnera 17 000 € par an de budget supplémentaire
- Nouveaux loyers : les deux logements créés par le projet rapporteront environ 12 000 € par an
- L'ancien bâtiment de la Poste : ce bâtiment, s'il est vendu (en conservant les activités coiffure et orthophoniste) pourra apporter du capital et supprimer des charges d'entretien et de chauffage
- La vente éventuelle d'une parcelle à l'entrée de Commenailles depuis Bletterans

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur la possibilité de délibérer dans le prochain conseil pour notifier le marché de travaux aux entreprises et leur donner le feu vert officiel pour démarrer, afin de ne pas retarder le début des travaux et bloquer leur agenda. Les conseillers s'estiment pleinement informés du projet de rénovation RIDET et sont favorables pour notifier les entreprises et permettre de lancer le projet.

11. Stérilisation des chats

À ce jour, le reste à charge de la commune est de 965 € (l'AFFA prend à sa charge 320 € soit 20 € par chat) pour 16 chats stérilisés, à noter que 13 chatons ont été retirés du circuit local et ont été placés en association. Le groupe de bénévoles demande l'achat de gants et de désinfectant, la commune prendra en charge les coûts. Monsieur le Maire propose de prolonger la stérilisation pour ne pas perdre le bénéfice des actions et la dynamique du groupe bénévoles. Il propose d'abonder au budget initial : à minima 500 € et restera attentif à l'évolution des coûts. L'ensemble du conseil remercie de nouveau le groupe de bénévoles pour leur engagement.

12. Retour sur les jeudis de pays

Estimation par JurAbsolu de 700 personnes présentes, une nouvelle animation était en test. Monsieur le Préfet du Jura Pierre-Edouard COLLIEX, la députée Danielle BRULEBOIS, le conseiller départemental Philippe ANTOINE et Stéphane LAMBERGER Pdt de la CCBHS étaient présents. Quelques points d'améliorations à trouver : difficulté pour l'installation des producteurs car sortie d'école en même temps et manque de personnes pour orienter les exposants et les véhicules en stationnement, animation et sonorisation à mieux organiser, le conseil souhaite candidater à nouveau l'an prochain.

13. Urbanisme

	<u>Nom du demandeur</u>	<u>Adresse du projet</u>	<u>Référence cadastrale</u>	
<u>Déclarations de travaux déposées</u>	<u>MONNIER Thomas</u>	<u>1110 Rue de l'Haut- Le Vernois</u>	<u>YA 86</u>	<u>Changement de tuiles</u>
	<u>PARODAT Gérald</u>	<u>360 Rue Sarrazin</u>	<u>ZO 190</u>	<u>Climatiseur réversible</u>
	<u>ROSAIN Christophe</u>	<u>95 rue de la Mine – La Piotière</u>	<u>ZL 129</u>	<u>Installation d'une pergola façade ouest</u>
<u>Permis de construire refusé</u>	<u>JANICOT Rémy</u>	<u>55 Chemin des Egarés</u>	<u>ZI 13</u>	<u>Extension d'un bâtiment de commerce de 50m2</u>
<u>Déclarations de travaux acceptées</u>	<u>CREDOZ Daniel</u>	<u>85 Rue des Châteaux – La Piotière</u>	<u>ZL 57</u>	<u>Transf garage en stockage bois et plante avec baie vitrée</u>
<u>Certificat d'urbanisme (b) déposé</u>	<u>Mairie Commenailles</u>	<u>Lot Sarrazin</u>	<u>D 466</u>	<u>Division d'une parcelle en 2 en vue de vente pour construction maisons</u>
<u>Droit de préemption</u>	<u>Maître Céridween Richard P/c CORNU Alain</u>	<u>1050 Rue de l'Haut – Le Vernois</u>	<u>YA 127</u>	<u>Pas de préemption</u>

14. Informations et questions diverses

- **Nouvelle association** : Un club de Pétanque va se constituer à Commenailles, les membres du club aménageront les terrains, qui seront à faire homologuer par la fédération, ils se trouveront le long des cours de tennis.
- **Visite Tuilerie à la rentrée** : Monsieur le Directeur Paul Vautrin propose au conseil une visite de la tuilerie le 18/09 à 19 h pour les conseillers intéressés, la séance du conseil sera décalée à 20 h.
- **Cartes jeunes** : 78 cartes ont été commandées, 7 de plus qu'en 2025. La remise se fera le 4 septembre à partir de 16 h 30 sur le parvis de la mairie.
- **Devis acceptés** : Changement velux logement 2ème étage mairie (2 velux et 2 volets) pour 5 761 € TTC, église 1 143,60 € (tuyaux, coudes, habillage cuivre), mairie 432 € dauphin en fonte beige.
- **Parcelle D466** : demande pour un CU (certificat d'urbanisme) opérationnel sur cette parcelle (entrée Commenailles après croisement rue Sarrazin / impasse du Charmois et RD33)
- **Radars pédagogiques** : un contact a été pris avec l'entreprise Favier pour la faisabilité de raccordement au réseau classique, sans passer par l'éclairage public. Un point avait été fait à ce sujet dans le conseil précédent.
- **Diffusion coupe du monde de foot** : les élus saluent l'initiative des vétérans du foot BJB d'avoir diffusé à la salle des fêtes les matchs de l'équipe de France.

- **Nouvel exposant au petit marché du samedi matin** : Sylviane Petetin, céramiste à Villevieux est venue le 11 juin. Elle est satisfaite de cette première présence et reviendra le 08/08 et le 05/09. Pour rappel la municipalité ne demande pas de droit de place, tout exposant intéressé peut contacter la mairie.
- **Appartement du Vernois** : courrier de mise en demeure envoyé, prochaine étape constatation d'abandon de logement par huissier.
- **Mare du Villarnier** : Le conseiller délégué Raphaël GAUTHERON a fait établir un devis pour refaire le lit de cette mare, d'un montant de 5 172 €. Le Maire souhaite s'assurer qu'il n'existe pas de subvention spécifique sur ce sujet avant d'engager des travaux.
- **Apéro bénévole** : la majorité des élus seront présents, RDV est donné le vendredi à 10 h pour préparer l'apéritif et à 17 h 30 pour la mise en place.
- **Remarque d'Anne-Laure PIOTELAT** : elle signale que le bus scolaire est payant pour des trajets de moins de 1,5 km mais souligne une incohérence : sa fille qui passe en **CP** (changement de cycle) n'est plus prise en charge, alors que sa deuxième fille, qui est en **CM1** et fait exactement le même trajet, bénéficie toujours de la gratuité. Une recherche d'explication sera menée, d'autres parents seraient concernés.
- **Remarque de Catherine ZANCHI** : elle suggère d'acheter une nouvelle cuve de récupération d'eau, les élus vont vérifier s'il n'en reste pas une inutilisée.

Fin de la séance à 22h30

La Secrétaire de séance

Caroline PARODAT



Le Maire

Jean-Philippe CLERC

